

C3W
Société à responsabilité limitée
au capital de 375 168 €
Siège social : 33 rue de la Bruche
67880 INNENHEIM
485252894 RCS SAVERNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE du 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze février à 14 heures, les deux associés et co-gérants, renonçant à tout délai de convocation, se sont réunis au siège social, en assemblée :

Sont présents :

Monsieur Grégory WALTER, propriétaire de mille neuf cent cinquante-quatre parts,

Ci 1 954 parts

Monsieur Gaël WALTER, propriétaire de mille neuf cent cinquante-quatre parts,

Ci 1 954 parts

Total des parts présentes: 3 908 parts sur les 3 908 parts composant le capital social.

Monsieur WALTER Grégory, préside la séance en qualité de Co Gérant associé.

Il constate que les deux associés co-gérants, sont présents et qu'ils possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réécriture de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social sans modification de l'activité de la société ,
- Refonte des statuts, et adoption des statuts refondus,
- Pouvoirs à donner.

Les associés examinent et arrêtent le texte de l'article 2 des statuts concernant l'objet social en vue d'en préciser les termes, sans que l'activité de la société ne soit modifiée.

G W 

Ils examinent article par article les statuts refondus, et en l'absence de questions ou observations, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à une réécriture de l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, sans que soit modifiée l'activité principale de la société :

Nouvelle rédaction :

Article 2 -OBJET

La Société a pour objet :

La prise de toutes participations, par achat, souscription, apports, fusion de tous biens mobiliers et valeurs mobilières dans toutes entités juridiques.

L'achat et la vente de tous titres de valeurs.

La gestion d'un portefeuille de titres de participation, la gestion du contrôle des filiales.

L'obtention de toute ouverture de crédit ou facilité de caisse, avec ou sans garanties réelles.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.

L'activité de conseil et de prestataires de services pour ses filiales, pour des sociétés ayant des participations dans son capital, et pour toutes entreprises, associations, organismes privés ou publics non liés, notamment en matière administrative, juridique, comptable, financière, informatique et de gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir examiné article par article les statuts refondus, et les adoptent sans modification.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

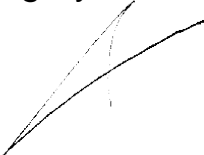
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'accomplir toutes formalités requises.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés co-gérants.

Grégory WALTER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Walter', written over the printed name.

Gaël WALTER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Walter', written over the printed name.